

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE

La ludothèque a pour vocation de « donner à jouer » et de stimuler l'activité ludique sans la contraindre : elle est guidée par le matériel fourni, l'aménagement et doit se dérouler dans le respect de ce présent règlement.

Elle se structure autour d'un matériel ludique, riche et varié.

La ludothèque peut accueillir toutes les tranches d'âge et se présente comme un lieu de rencontres pluri-générationnel et pluriculturel.

CONDITIONS GENERALES

- La ludothèque a une capacité d'accueil de 40 personnes. Les réservations sont donc obligatoires par mail ou par téléphone afin de garantir la sécurité de tous.
- Pour le confort de ses membres, nous mettons à disposition des casiers situés à l'entrée afin qu'ils y déposent leurs affaires personnelles, ainsi qu'un local poussette. La ludothèque ne pourra être tenue responsable de la détérioration, de la perte ou du vol des effets personnels (vêtements, bijoux, lunettes, poussettes,...)
- La ludothèque est un espace de jeu et de plaisir qui accueille la famille dans son ensemble, il ne faut pas la confondre avec un mode de garde. Les enfants de moins de 8 ans doivent être obligatoirement accompagnés et sous la responsabilité et la surveillance d'un parent ou d'une personne majeure référente.
- Les parents doivent être disponibles auprès de leur(s) enfant(s), et garantir leur sécurité ; les parents ne doivent pas être détournés de leur vigilance par l'usage du téléphone ou de tablette tactile.
- Afin que règne une ambiance agréable, il est souhaitable d'adopter un comportement et un langage respectueux au sein de la ludothèque.
- Afin de permettre à une majorité d'adhérent de fréquenter la ludothèque, le temps de jeu sur place est limité à 2 heures maximum.
- Certains espaces de jeux sont réservés aux enfants de plus de 4 ans, en raison de la dangerosité de certains petits objets, susceptibles d'être ingérés par les tous petits. Néanmoins, un enfant de moins de 4 ans pourra accéder aux espaces réservés aux plus grands uniquement s'il est accompagné de la personne adulte responsable référente.
- Les enfants âgés de 8 ans et plus, désirant fréquenter la ludothèque, sont accueillis non accompagnés, dans la mesure où ils s'engagent à respecter le règlement et les règles de vie qui régissent cet espace, son matériel et les autres joueurs. Aussi, lors de l'inscription, il est demandé aux parents de spécifier si leur enfant est capable de venir et repartir seul de la ludothèque et de fournir un numéro de téléphone joignable.
- En cas d'accident, dû à la mauvaise utilisation d'un jeu ou d'un jouet, la ludothèque ne peut en être tenue responsable.
- La consommation d'aliment ou de boisson au sein de la ludothèque est formellement interdite pour des raisons d'hygiène et de sécurité.
- Une charte de bonne conduite est affichée à la ludothèque pour rappeler les règles de vie de la structure.

Les ludothécaires, garants du cadre et du jeu de chacun, peuvent être amenés à intervenir auprès des enfants et des adultes lorsqu'une règle n'est pas respectée. Dans ce cadre, un manquement grave ou récurrent au règlement peut amener à une exclusion **temporaire** de la ludothèque.

Conditions d'inscription

La ludothèque est un espace ouvert à tous et qui fonctionne sur réservation, par téléphone : **01.49.57.97.22** ou par mail : **ludotheque@mairie-saint-mande.fr**.

- L'inscription à la ludothèque se fait par le représentant ou le tuteur légal en complétant le bulletin d'inscription et sur présentation des documents suivants :
 - Une pièce d'identité
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les Saint Mandéens.
 - Une photo d'identité pour chaque membre de la famille inscrit.
- L'inscription est soumise au paiement d'une cotisation*. Il s'effectue par chèque, à l'ordre du Trésor Public, ou en espèces. Pour le renouvellement, seul un justificatif de domicile est nécessaire.
- Une carte « adhérent » est créée pour chaque membre de la famille inscrit.
- La carte « adhérent » doit être obligatoirement présentée aux ludothécaires, afin de comptabiliser le nombre de personnes présentes au sein de la ludothèque. La carte sera restituée à l'adhérent lors de son départ.
- L'inscription donne droit au jeu sur place pendant un an, pendant les heures d'ouverture au public.

**Les horaires et tarifs sont présentés page 4.*

Conditions spécifiques d'inscription

- Pour les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les baby-sitters, l'inscription, à titre professionnel, est obligatoire sur le bulletin d'adhésion de la famille ou des familles le cas échéant. Aucune adhésion complémentaire ne leur sera demandée sauf si elles souhaitent fréquenter la ludothèque à titre personnel ; auquel cas les conditions d'inscription sont inchangées. Il leur est demandé de signer conjointement ledit règlement.

Conditions relatives au jeu sur place

- Pour le bien-être et le respect de tous, chaque adhérent s'engage à :
 - Respecter les espaces, le matériel et les jeux,
 - Utiliser les jeux avec précaution,
 - Ranger les jeux après les avoir utilisés,
 - Respecter les autres joueurs ainsi que leur jeu,
 - Avoir un comportement respectueux et courtois

Durée et modalités du prêt de jeux

La ludothèque propose un service de prêt : une sélection de jeux et jouets est disponible à l'emprunt pour les familles détentrices d'une carte et dans les conditions présentées ci-dessous.

- Être adhérent à la ludothèque et à jour de sa cotisation,
- Le prix de la carte de prêt est fixé à 10 € pour 10 emprunts de jeux, et jouets.
- La carte d'adhérent et la carte de prêt de jeu sont à présenter obligatoirement lors de chaque emprunt.
- Chaque famille a la possibilité d'emprunter jusqu'à 2 jeux en même temps et pour une durée d'un mois maximum.
- Lors de l'emprunt, un inventaire de chaque jeu est fait par l'utilisateur. Toute anomalie doit être signalée.
- Les jeux doivent être manipulés avec respect. Ils font l'objet d'un entretien régulier à la ludothèque. L'utilisateur doit restituer les jeux dans l'état dans lequel ils lui ont été confiés.
- Au retour des jeux, un nouvel inventaire est effectué par le ludothécaire.
- La ludothèque ne peut être tenue responsable des dommages ou accidents qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des jeux prêtés.

Les ludothécaires sont disponibles pour conseiller et guider dans les choix de jeux.

Détérioration, casse ou perte et retard de restitution de jeu

- Au retour des jeux, les pièces manquantes ou détériorées sont considérées comme étant de la responsabilité de l'emprunteur.
- Dans ce cas, l'utilisateur s'engage à remplacer les pièces ou à racheter le jeu à l'identique (format, édition, collection), dans un délai d'une semaine.
- A défaut, l'utilisateur devra rembourser la valeur du jeu auprès du Trésor Public, après avoir reçu un titre de recette.
- Les usagers débiteurs ne pourront pas emprunter de jeu tant que leur titre de recette n'aura pas été acquitté.
- **Les mêmes conditions s'appliquent en cas de non restitution de jeu.**
- Le délai de restitution dépassé d'une semaine, il sera déduit un nouveau prêt sur la carte après un appel téléphonique de la Ludothèque. Au-delà d'une semaine supplémentaire, l'adhérent se verra appliqué des mêmes conditions que pour un jeu abîmé et non remplacé.

Consignes sanitaires

- Les usagers devront respecter les recommandations sanitaires applicables au moment de leur visite
- Le lavage et la désinfection des mains seront demandé dès votre arrivée

HORAIRES ET TARIFS

LES HORAIRES					
Temps scolaires					
	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
M A T I N	9h30-12h30 « Petite Enfance » - de 4 ans*	9h30-12h30 Tout Public	9h30-11h30 Réservé aux groupes	9h30-11h30 Réservé aux groupes	10h-13h Tout Public
	14h-15h45 Réservé aux groupes	14h-17h Tout Public	14h-15h45 Réservé aux groupes	14h-15h45 Réservé aux groupes	14h-17h30 Tout Public
M i d i	16h-18h Tout Public		16h-18h Tout Public	16h-18h Tout Public	
<i>*Accueil des enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte responsable</i>					
Vacances Scolaires					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
M A T I N	10h-12h30 Tout Public	10h-12h30 Réservé aux groupes	10h-12h30 Tout Public	10h-12h30 Réservé aux groupes	10h-12h30 Tout Public
	A P R E S	14h-18h Tout Public	14h-15h30 Réservé Aux groupes	14h-18h Tout Public	14h-15h30 Réservé Aux groupes
M i d i			16h-18h Tout Public		16h-18h Tout Public

LES TARIFS ANNUELS		
	Saint-Mandéen	Non Saint-Mandéen
1 personne	6 euros	11.50 euros
Famille de 2 personnes	11.50 euros	23 euros
Famille de 3 personnes et plus	17.50 euros	34.50 euros